

DEASS - Niveau II

Accolé au grade Licence

En partenariat avec l'Université des Antilles

Ses missions

L'Assistant(e) de Service Social (ASS) est un(e) professionnel(le) du travail social. Il(elle) exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il(elle) mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.

Les Assistant(es) de Service Social et les étudiant(es) se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 22613 et 226-14 du Code pénal et à l'article L411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'Assistant(e) de Service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il(elle) instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'Assistant(e) de Service Social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

Références

Cadre légal : Arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'État d'Assistant de Service Social.
La possession du Diplôme d'Assistant de Service est obligatoire pour l'exercice du métier.

Objectifs de la formation

Former des travailleurs sociaux capables :

- De proposer des projets d'accompagnement social s'inscrivant dans la durée et visant à favoriser l'autonomie des usagers
- D'être force de proposition auprès des instances locales et des politiques
- De favoriser et/ou maintenir la cohésion sociale

Niveau requis

La formation préparant au Diplôme d'État d'Assistant de Service Social est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat, justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ou avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995
- Être titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités
- Être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
- Être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation
- Être titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles

Durée

Une formation dispensée en 3 années à temps complet :

- Volume horaire **3560 heures** dont :
 - 1740 heures de théorie en centre de formation
 - 1820 heures (52 semaines) de stage pratique
- L'alternance intégrative
- Un enseignement universitaire porté par l'initiation à la méthode de recherche

Déroulement

- Cours en centre de formation dispensés par des universitaires, des professionnels du secteur social et des formateurs qualifiés
- Réalisation de travaux individuels, de groupe, d'activités liées à la compréhension du métier
- Stages pratiques

Les modalités d'inscription

- a. Étudiants et futurs bacheliers

L'inscription à la formation est possible via la plateforme PARCOURSUP.

- b. Autres candidats (demandeurs d'emploi, salariés ...)

Retrait d'un dossier d'inscription au secrétariat ou sur le site de l'école

Épreuves de sélection : l'admission comprend 2 épreuves :

- Un entretien de groupe géré par un cabinet de recrutement
- Un entretien individuel devant un jury d'école

Calendrier

Retrait des dossiers d'inscription : Janvier 2019

Date limite de dépôt des dossiers : Le jeudi 28 Février 2019 avant 13 heures

Début prévisionnel de la formation : Septembre 2019

Coûts

Frais de sélection : 150,00 euros réglés au moment du dépôt du dossier d'inscription

Frais de scolarité : 600,00 euros/an

Prise en charge des coûts pédagogiques :

- Etudiants et demandeurs d'emploi : prise en charge par le Conseil régional et le FSE
- Autres candidats : se rapprocher de FORM'ACTION



Contact

FORM'ACTION – École de travail social
☎ 0590 93 01 16 📠 0590 91 06 64
e-mail : secretariat@formaction.org
www.formaction.org

📍 41, lotissement Dugazon de Bourgogne –
Z.A.E. Petit Pérou - 97139 LES ABYMES
Siret : 385 182 530 000 35 - Code APE : 8559A
Enregistrée sous le n° 95 9700349 97